VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_07_363

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 JUILLET 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l' article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 28/01/2026 en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, portant sur la fourniture et la livraison de papier reprographie blanc et couleurs ;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 09/07/2026;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la librairie papeterie Louis DAVAGNIER (05000 Gap) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour la fourniture et la livraison de papier reprographie blanc et couleurs pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance avec la librairie papeterie Louis DAVAGNIER (05000 Gap).

Article 2 :

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Maximum HT pour la durée initiale de l'accord-cadre
60 000,00 €

La répartition des montants de l'accord-cadre entre les membres du groupement est la suivante :

Le montant maximum de commandes par entité en € HT pour la durée initiale de l'accord-cadre			
Ville de Gap	Agglomération	CCAS	EHPAD
Maxi	Maxi	Maxi	Maxi
51.000,00 €	5.800,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2026 principaux et annexes des différentes collectivités.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois, à compter de la date de l'accusé réception de sa notification. Il est renouvelable tacitement 2 fois sans que sa durée maximale toutes périodes confondues ne dépasse 36 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 JUILLET 2026

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 11-08-2026
Publié ou notifié le : 11-08-2026

MAIRIE de GAP
R.F.
(Hautes-Alpes)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_07_363**
Objet :	**MAPA - Il est conclu un Accord-cadre mono attributaire ? bons de commande pour la fourniture et la livraison de papier reprographie blanc et couleurs pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance avec la librairie papeterie Louis DAVAGNIER (05000 Gap).**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-21 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260721-D2026_07_363-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20260721-D2026_07_363-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	93.5 Ko
Nom original : D_19478.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260721-D2026_07_363-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 août 2026 à 09h34min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 août 2026 à 09h35min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 août 2026 à 10h39min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 août 2026 à 10h48min12s	Reçu par le MI le 2026-08-11